

## Procès-verbal du Conseil d'Établissement du mardi 29 janvier 2019

Conformément à la réglementation en vigueur, les convocations ont été adressées le 9 janvier 2019 soit plus de 10 jours avant la tenue du Conseil.

Sur les 23 membres composant le Conseil d'établissement, 14 étaient présents, le quorum est donc atteint.

### Etaient présents :

1. Mme Villate-Nguyen, Proviseur, Président,
2. M. Brunet, Proviseur adjoint,
3. M. Reux, Directeur Administratif et Financier
4. Mme Lashermes, Directrice de l'école A. Berchet ;
5. Mme Javouray, représentante du personnel administratif,
6. M. Garnotel, représentant du personnel enseignant 2<sup>nd</sup> degré,
7. M. Gomari, représentant du personnel enseignant 2<sup>nd</sup> degré,
8. Mme Har, représentante du personnel enseignant 2<sup>nd</sup> degré,
9. Mme Afrani, représentante du personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré,
10. Mme Rossi-Khodja, représentante des parents d'élèves,
11. Mme Vaillant-Bernossi, représentante des parents d'élèves,
12. Mme Darkaoui, représentante des parents d'élèves.

A titre consultatif :

13. M. Vallat, Consul général de France à Tanger,
14. Mme El Mernissi, en qualité de représentant de l'association des anciens élèves.

La séance est ouverte à 18h15 par la Présidente, Madame Villate-Nguyen, Proviseur.

### A l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du PV de la dernière séance du lundi 14 janvier 2019,
3. Carte des emplois : résidents.

#### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Vaillant-Bernossi, représentante des parents d'élèves et Monsieur Reux, membre de l'administration sont désignés comme secrétaires de séance.

#### **2) Approbation du PV de la séance du 14 janvier 2019**

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 est soumis au vote.  
Il est approuvé à l'unanimité.

Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 3) Carte des emplois

3 postes de fonctionnaires titulaires AEFÉ résidents sont déclarés vacants à la rentrée scolaire 2019/2020.

Il s'agit des postes :

- n°2604 : Professeur des écoles, occupé par Mme Francine HILLALI partant à la retraite,
- n°2479 : Enseignant 2<sup>nd</sup> degré en technologie, occupé par Mr Hafid EL AÏSSAOUI partant aussi à la retraite,
- n°5582 : Enseignant 2<sup>nd</sup> degré Sciences Physiques et Chimiques, occupé par Mr Gautier GARNOTEL rejoignant son académie d'origine.

Cette carte des emplois ne concerne pas les postes susceptibles d'être vacants.

L'Agence a décidé de fermer 2 postes de résidents ; les postes n°2604 et 2479. Le poste de résident n°5582 sera maintenu. Le Conseil d'établissement est amené à se prononcer sur cette décision par un vote sachant que c'est le Conseil d'Administration de l'AEFE qui sera in fine décisionnaire. Le Proviseur indique qu'il y aura un vote et un acte par poste de résident fermé.

Il est demandé pourquoi la carte des emplois a été votée en novembre (CE du 22/11/2018) et est représentée au CE aujourd'hui ? Le Proviseur répond qu'en Novembre dernier le CE a fait des propositions. Depuis, le CT de l'Agence a pris ses décisions. Aussi, le Conseil d'établissement doit se prononcer sur cette nouvelle proposition. Le CA de l'Agence décidera.

Quelle sera la date de publication actualisée des postes ?

Prochainement

Le Proviseur soumet au vote la fermeture des postes de résidents :

- n°2479

Nombre de votants : 12

Pour : 1

Contre : 11

Abstention : 0

Acte n°2/2019

Avis défavorable

- n°2604

Nombre de votants : 12

Pour : 1

Contre : 11

Abstention : 0

Acte n°3/2019

Avis défavorable

Explications de vote :

Les représentants des personnels et des parents regrettent à l'unanimité la fermeture des postes de résident. Les représentants du personnel ajoutent que l'Aefe ne tient pas compte des remontées des organisations syndicales. Les parents manifestent pour leur part leurs inquiétudes sur la qualité de l'enseignement.

Concernant ce dernier point, le Proviseur indique que les candidatures des personnels en contrat local seront étudiées de près pour préserver la qualité de l'enseignement (prérequis : licence minimum). Cette étude sera conduite avec la commission locale du pôle qui va établir un classement puis une commission Maroc siègera et donnera son avis. Cette commission nationale est paritaire, c'est-à-dire qu'elle est composée des membres de l'Administration et des représentants des organisations syndicales.

Par ailleurs, pour la zone Maroc, une formation diplômante des personnels en contrat local sera engagée avec le partenariat d'une université française. Il s'agira d'une formation continue et non initiale. Il devrait en outre s'agir d'une formation en présentielle – à confirmer.

Les représentants des parents déplorent le fait que la formation se fasse sur le temps élève alors qu'il existe des enseignants fonctionnaires qualifiés, formés et expérimentés.

Monsieur Reux tient à expliquer son vote. Il estime qu'il siège au Conseil d'établissement en tant que représentant de l'Aefe et, qu'à ce titre, il se fait un devoir de soutenir la décision de l'Agence. Cette position est personnelle et n'engage que lui.

Quel sera l'impact au niveau financier ?

Un personnel en contrat local est rémunéré à 100% par l'établissement alors que pour un fonctionnaire résident le pôle ne reverse qu'un pourcentage de la rémunération. Cependant, les rémunérations ne sont pas les mêmes. Tout dépend aussi du profil des partants et des arrivants. L'impact financier est donc difficile à mesurer. Ce qui est certain c'est qu'il faudra demander l'augmentation du plafond d'emploi de 2 Equivalents Temps Plein (ETP).

Pourquoi ces suppressions ?

Nous n'avons pas toutes les données en main, mais il s'agit essentiellement de procéder à des rééquilibrages au niveau monde et de rendre des postes de fonctionnaire au ministère de l'Education nationale français. Il se peut aussi qu'il s'agisse de mesures visant à faire des économies au niveau de l'Etat français, les finances étant, comme chacun sait, exsangues. Pour information, il y a aussi des suppressions de postes au niveau du Consulat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

**Les secrétaires de séance,**

**Le Président, Proviseur,**

Mme Vaillant-Bernossi

Mr Reux

Mme Villate-Nguyen